

**Commune de Rochefort-en-Yvelines****ARRETE MUNICIPAL****Règlementant les jours et les heures d'ouverture de la Mairie au public**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Considérant la nécessité d'aménager les horaires d'ouverture de la Mairie au public pendant les vacances scolaires de fin d'année, soit du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus,**

**ARRÈTE**

**Article 1er : Durant les vacances scolaires du mois de décembre, soit **du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus**, le secrétariat de la mairie de Rochefort sera ouvert :**

- **Le mardi 23 décembre 2025 de 15h00 à 17h00**
- **Le mercredi 24 décembre 2025 de 9h00 à 11h30**
- **Le mardi 30 décembre 2025 de 15h00 à 17h00**
- **Le mercredi 31 décembre 2025 de 9h00 à 11h30**

pour la réception des demandes, déclarations et communications faites par le public et pour la communication aux administrés et à tous les ayants droit des pièces d'archives, des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux ainsi que tous les documents et pièces visés par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

**Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de Rochefort-en-Yvelines et transmise à Mme la Secrétaire Générale de Mairie qui sera chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Rochefort-en-Yvelines  
Le 04 novembre 2025  
Le Maire  
Monsieur Sylvain LAMBERT

